

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE LOCALE



HYDROÉLECTRICITÉ

Transformer la force de l'eau en courant électrique.

BIOMASSE

Extraire l'énergie présente dans les matières biodégradables pour le chauffage et l'électricité.



GÉOTHERMIE

Utiliser l'énergie de la terre, des nappes phréatiques et de la mer pour produire du chaud et du froid (maisons, quartiers urbains).

ÉNERGIE SOLAIRE

Transformer les rayons du soleil en chaleur ou en électricité.



ÉNERGIE DE RÉCUPÉRATION

Récupérer l'énergie issue de l'incinération de déchets ou le traitement des eaux.

GAZ RENOUVELABLES

Récupérer les gaz produits à partir de déchets organiques, et de déchets de la biomasse.



POUR PLUS D'INFORMATIONS



accelerationdesenergies@nicedazur.org
04 89 98 13 08



Guichet métropolitain
de la rénovation énergétique
Quartier d'affaires L'Arénas
Boulevard René Cassin
(uniquement sur RDV)



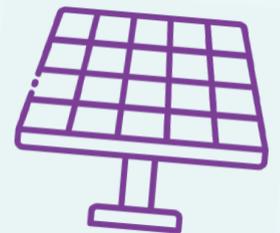
En savoir plus sur nos actions Énergie :
www.nicedazur.org



COMMENT DEVENIR PLUS AUTONOME EN ÉNERGIE ?

PRODUIRE UNE ÉNERGIE LOCALE, C'EST POSSIBLE !

Ensemble, trouvons des solutions locales
pour accélérer la transition écologique
de notre territoire !



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

POURQUOI ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

- Pour s'affranchir des fluctuations du marché de l'énergie
- Pour gagner en pouvoir d'achat
- Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le développement des énergies renouvelables est un des enjeux de la transition énergétique.

La Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER*) permet d'accompagner les communes à porter ces projets localement.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES :



1. FAVORISER L'IMPLANTATION DE PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- ✓ Identifier sur chaque commune des zones pour implanter des projets d'énergies renouvelables.



2. MOBILISER EN PRIORITÉ LES ESPACES DÉJÀ ARTIFICIALISÉS

- ✓ Zones déjà urbanisées, les parkings ou des toitures d'entreprises. etc.

* Loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables = loi APER

COMMENT TROUVER DES SOLUTIONS LOCALES ENSEMBLE ?

EN CONTRIBUANT AU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES MÉTROPOLITAIN POUR PARVENIR À :

1. Développer notre autonomie énergétique en créant des sources d'énergie renouvelable et locales
2. Réduire collectivement nos besoins en énergie
3. Produire une énergie à un prix stable et maîtrisé
4. Aider à lutter contre le réchauffement climatique

PARTICIPEZ AUX ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION

prévus avec les acteurs du territoire et trouvons ensemble des solutions pour :

- Mieux et moins consommer
- Développer les moyens de production pour générer plus d'énergie locale
- Des projets adaptés à chaque commune
- Sécuriser l'avenir énergétique du territoire
- Planifier les actions et les étapes des projets

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER OU ORGANISER UN ATELIER ?

Contactez-nous :
accelerationdesenergies@nicecotedazur.org

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LOCALE EN 3 ÉTAPES

LES GRANDES PHASES DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES MÉTROPOLITAIN

2023-2024 DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE TERRITORIAL

pour quantifier les besoins énergétiques, les économies possibles et identifier les potentiels de productions renouvelables locaux.



2024/2025 TRAJECTOIRE ÉNERGÉTIQUE MÉTROPOLITAINE

à définir en lien avec les objectifs des stratégies locales et nationales.



À PARTIR DE 2025 PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE LOCALE

partagée pour définir et décliner des orientations territorialisées destinées à activer les projets.



Le schéma directeur des énergies métropolitain a été pensé en adéquation avec les objectifs du Plan Climat Air Énergie local et en amont de la révision du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), et s'inscrit dans les objectifs de la Loi APER.